



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29/09/2021 à 19heures30

Convocation du 22/09/2021

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 29/09/2021 19h30 dans la salle du centre socio culturel.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : Antoine ERNST - Jean FOIS-- Bertrand HOUPERT - Isabelle MANGIN - Charlène SCOVRON - Christophe DUMONS - Florence FEIERABEND - Philippe HAUDRY- ZIMMERMANN Bernard -
Absents excusés : 02	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : DEISS Gabriel - GAROFALO Alexandro
Absents non excusés : 00	<u>ABSENTS NON EXCUSES</u> : /
Vote par procuration : 00	<u>PROCURATION</u> : /
Nombre de conseillers présents : 09	
Nombre de conseillers votants : 09	

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Charlène SCOVRON est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité des membres présents.

DCM N°37/2021

OBJET : Validation de l'acquisition foncière à l'euro symbolique.

Classification : 3.6 Actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire explique aux conseillers que pour la création du cheminement piéton dans la rue des Vergers, la largeur de l'emprise communale de la route et ses abords nécessaires pour réaliser un cheminement, suffisamment large pour assurer correctement la sécurité, est insuffisante à partir de l'immeuble du 2 rue des Vergers.

Aussi, le maire propose l'acquisition d'une emprise d'une largeur variant entre 15 et 40 centimètres le long de l'emprise actuelle communale actuelle.

Les propriétaires concernés ont été informés au préalable et tous ont accepté de céder à l'euro symbolique les mètres carrés nécessaires. A cet effet, ils ont tous signés un écrit d'engagement, stipulant leur accord.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'acquisition des emprises nécessaires et délimitées par le cabinet de géomètre Lambert puis validées par le Livre Foncier de Sarrebourg à l'euro symbolique comme suit :

- Parcelle No 385 Section 4 d'une contenance de 0a05 appartenant à Mr et Mme Baechel Roger
- Parcelle No 387 Section 4 d'une contenance de 0a06 appartenant à Mme Silly Céline, née Steiler
- Parcelle No 389 Section 4 d'une contenance de 0a07 appartenant à Mme Ruppel Anne Marie née Hopner
- Parcelle No 391 Section 4 d'une contenance de 0a18 appartenant à Mme Ruppel Anne Marie née Hopner
- Parcelle No 393 Section 4 d'une contenance de 0a09 appartenant à Mme Muller Sabrina, née Liebgott
- Parcelle No 395 Section 4 d'une contenance de 0a10 appartenant à Mme Muller Sabrina, née Liebgott
- Parcelle No 397 Section 4 d'une contenance de 0a14 appartenant à Mr et Mme Mély Jean-Claude
- Parcelle No 399 Section 4 d'une contenance de 0a08 appartenant à Mr Dorr Régis
- Parcelle No 401 Section 4 d'une contenance de 0a05 appartenant à Mr Ernst Albert
- Parcelle No 405 Section 4 d'une contenance de 0a15 appartenant à l'Indivision Dreyer
- Parcelle No 407 Section 4 d'une contenance de 0a01 appartenant à l'Indivision Chaudour

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N°38/2021

OBJET : Participation exceptionnelle au frais de fonctionnement du périscolaire de la commune de Francaltroff

Classification : 7.1 Décision budgétaire

Monsieur expose la demande de la commune de Francaltroff pour une participation aux frais de fonctionnement du périscolaire de leurs écoles maternelle et primaire où sont scolarisés une partie des élèves en maternelle et en primaire résidant à Léning.

A cet effet, il est utile de rappeler que la commune de Léning n'est liée à aucune obligation de participation à ce service car aucune structure inter communale avait été créée lorsque l'Éducation Nationale avait décidé de fermer l'école primaire de la commune de Léning. Il est également nécessaire de rappeler que Léning était engagé dans une démarche avancée de construction d'une école maternelle et primaire inter communale avec 4 autres villages sur le site de St Anne à Albestroff, à côté du collège d'enseignement secondaire et du gymnase.

Toutefois et à titre exceptionnel, le maire propose de verser une participation de 5000€ pour l'année scolaire 2020/2021.

Après délibération, le conseil municipal accepte le versement de cette subvention exceptionnelle.

Dit que les crédits ont été budgétisés au budget 2021 au chapitre 67.

Adopté à l'unanimité des membres présents

DCM N°39/2021

OBJET : Admission non valeurs

Classification :7.1 Décision budgétaire

Le maire fait part aux conseillers municipaux l'état des créances irrécouvrables qui s'élèvent à 873,76€ dont la personne concernée a bénéficié d'un rétablissement personnel avec annulation des dettes par jugement en date du 10/6/2021

A cet effet, le maire au conseil municipal de se prononcer favorablement sur ces non-valeurs.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette admission en non-valeurs et décide de modifier le budget comme ci-dessous :

- 022 Dépenses Imprévues : -875€
- 654 Perte sur créances irrécouvrables : + 875€

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N°40/2021

OBJET : Location du garage à Monsieur et Madame BILTHAUER Gérard

Classification :7.1 Décision budgétaire

Faisant suite à la demande BILTHAUER Gérard pour l'utilisation du garage vacant sis 3, rue de l'école attenante à la résidence, Monsieur le Maire propose de lui louer ce garage pour la somme de 50 €.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire :

- A louer le garage à Monsieur et Madame BILTHAUER Gérard domiciliés 3, rue de l'école.
- A signer un contrat de location pour la location de ce garage.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.*

Le Maire
Antoine ERNST.